

REUNION D'INFORMATION DU 9/10/2022 – 10 heures

Café de la Plage Socoa

Présents : environ 25 personnes.

Habitants de Ciboure et Urrugne

Opposition présente : M.J Goya, S. Etchebarne, F. F. Gavilan.

INTRODUCTION

Présentation du projet d'implantation d'un pumtrack pour BMX, trottinettes, rollers, skates etc.... Fauteuils roulants interdits..

Zone : pelouse de l'Untxin.

Dimensions : 2000 m2 puis extension possible à 4000 m2

Nous nous réunissons aujourd'hui pour informer les habitants de la ZAC et des alentours, des deux rives de l'Untxin, que la Mairie d'Urrugne va porter un projet élaboré par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Untxin, présidé par M. Nicolas Régérat (Également Conseiller Municipal de la majorité).

Ce projet consiste à implanter sur le grand espace vert de l'Untxin, près des jeux pour enfants et près du terrain multisports, un grand pumtrack de 2000 m2, avec possibilité d'extension sur 4000 m2. Il en résulte la disparition pure et simple de cette magnifique zone de verdure, dont tout le monde profite, dès que le soleil brille et qui sert également de terrain de jeu aux différentes écoles et centres de loisirs.

Nous apprenons que ce projet est lancé depuis juin de cette année et qu'il ne semble pas avoir fait l'objet d'une quelconque étude d'impact.

Il semble qu'une enquête aurait été faite auprès de 120 jeunes de la commune, qui bien entendu, ne peuvent être que d'accord avec une telle proposition, sachant que l'implantation leur importe peu, pourvu qu'ils puissent s'y rendre sans encombre.

Par contre, ce projet n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès Socotars ou des Urruñars.

L'opposition nous confirme également que le sujet n'a pas été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

Il semble que les projets arrivent d'un coup, au réveil des uns et des autres entre le café et la tartine de confiture : « Tiens j'ai une idée, un pumtrack à l'Untxin... » et hop. Pourquoi un pumtrack d'ailleurs, pourquoi pas une piscine. Oups, on ne va pas leur donner des idées.

Il n'y a eu aucune réunion publique concernant le quartier. Aucune information à part celle émanant des bruits de couloirs et de la confirmation de l'opposition qui a été informée, plus ou moins en amont du projet.

Un conseil municipal du 28/9 a entériné le projet avec une ligne budgétaire de 196.000 € et une course aux subventions auprès de la Région, du Département et certainement du ministère des sports.

Nous apprenons également que, d'une façon générale, les instances régionales et/ou nationales promettent souvent 50% de financement, mais à la fin le demandeur reçoit 20%. Donc..... qui paiera ? Devinez.

Il se peut également que la mairie renonce par manque de financement. Mais ne tablons pas là-dessus aujourd'hui.

C'est bien notre mobilisation qui fera capoter ce projet.

LES POINTS EVOQUES POUR JUSTIFIER NOTRE OPPOSITION A CE PROJET SUR CE LIEU

- Nous ne sommes pas contre ce projet qui devrait plaire aux jeunes de la commune, nous sommes contre le choix de la Mairie de vouloir l'implanter sur le seul espace vert restant disponible à Socoa et qui est très apprécié par les habitants de ce quartier pour son calme et aussi pour la fraîcheur qu'il apporte lors des chaudes journées que nous vivons et que nous vivrons dans l'avenir.
- Le lieu choisi pose des problèmes de nuisances sonores qui vont être énormes des deux côtés de l'Untxin, car les Cibouriens nous ont confirmé qu'ils entendent parfaitement tous les bruits qui arrivent de l'autre rive et qui forment un écho comme dans un cirque. On pourrait dire que nous nous trouvons dans l'agora, de surcroît au centre d'un théâtre grec. Il faut préciser que, compte tenu de ce que nous savons, le pumtrack sera positionné au bord de la promenade de la Cité (interdite au vélos), au bas des immeubles, donc à 3 mètres maximum de la première habitation qui se trouve en rez-de-chaussée sur la pelouse. Le premier immeuble (Erreka 1 rue de l'Untxin) se trouverait à 6 mètres du terrain. Sachant que le bruit monte, comme la chaleur, ceux qui sont en hauteur ne seront pas épargnés. D'autre part, nos amis de Ciboure pourront également en profiter. Autant partager....
- Le lieu choisi pose un problème quant à l'augmentation de la fréquentation des lieux. Il y a déjà beaucoup de monde à Socoa qui est un quartier largement construit et bétonné. Les jours de beau temps et les week-ends en général, le chemin partagé (vélos/pietons) au bord de l'Untxin est déjà bien utilisé. Beaucoup d'enfants, de promeneurs, de personnes âgées de l'Ehpad d'Urrugne et leurs aidants, profitent de cet endroit que tout le monde nous envie. Calme et convivialité. Pas d'altercations, pas d'incivilités, comme toujours ici, la vie est agréable et il est clair que nous ne voulons pas que cela change. Pourquoi voudrions nous changer pour quelque chose de moins bien ? Quid de la population qui sera amenée à s'approprier ces lieux ? De quelle façon ? avec quels désagréments ? Aucune étude ne peut à ce jour nous dire comment cela va se passer, mais malheureusement, une fois que nous serons mis devant le fait accompli, nous ne pourrons plus revenir en arrière.
- Le lieu choisi est un problème sur le plan environnemental. Quid des arbres ? D'autre part, cette zone était un marécage et aujourd'hui encore (malgré les pompes qui drainent l'eau qui est rejetée dans l'Untxin), les jours de pluie intense, on ne peut y marcher sans avoir de l'eau jusqu'aux chevilles. On comprend bien que l'on ne peut rien construire de sérieux sur cette aire sans y faire de gros travaux d'aménagement et d'accès. Nous parlons là de bétonisation à outrance, de la suppression d'une espace écologique important. Or, l'Etat dans un document émanant du Ministère de l'Ecologie du 31/01/2022, intitulé ARTIFICIALISATION DES SOLS, nous dit :

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

PJ : un PDF à ce mail LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS. (Merci à Laurianne pour ces infos)
On pourrait parler longtemps d'écologie et de tout ce qu'engendre un tel projet, mais nous devons avancer.

- Le lieu choisi est un problème pour les différents utilisateurs de la zone, nous parlons là d'acteurs sociaux qui ont un vrai rôle éducatif : Ecole de Socoa, Centre de loisir de Ciboure, Lycée Maritime, Icastola, clubs de yoga. Et bien sûr les parents qui viennent jouer avec leurs enfants petits et grands, ceux qui aiment venir y pique-niquer, se bronzer, socialiser sans bruit infernal.

- Le choix de ce lieu nous pose un grave problème quant à la fameuse démocratie participative, au respect du citoyen concerné. Il est donc clair que nous nous opposons à ce projet en raison du non-respect du citoyen. Nous n'avons pas été consultés, comme d'habitude. Nous rappelons lors de cette réunion, les paroles du Maire qui se targue de vouloir être le chantre de la démocratie participative. Nous pensons que le débat n'est pas dans ses habitudes et qu'en bon avocat qu'il est, il défend ses intérêts et/ou ceux de certains de ses « conseillers ».
- Enfin, nous voulons mettre la Mairie en garde contre le risque qu'elle prend en cas d'accident sur ce terrain de pumptrack. Le maire sera tenu responsable (il est officier de police judiciaire), en cas de problème. Comment pourra t il faire respecter la loi ou du moins la réglementation qu'il devra mettre en place concernant l'utilisation du pumptrack ? La police municipale (2 personnes) est-elle compétente pour cela ?

*Conformément au 1° de l'article 16 du code de procédure pénale, le maire **et les adjoints** ont la qualité d'officier de police judiciaire (article L.2122-31 du code général des collectivités territoriales).*

Le maire exerce ses attributions d'officier de police judiciaire (OPJ) sous la direction du procureur de la République. Il ne dispose pas de prérogatives de direction de la police judiciaire.

Le maire est, à la fois, une autorité de police administrative et un officier de police judiciaire. Il exerce deux types de pouvoirs de police :

*au nom de la commune, la police administrative avec une finalité **préventive**, qui relève du juge administratif*

*au nom de l'Etat, la police judiciaire, avec une finalité **répressive**, qui relève du juge judiciaire.*

QUESTIONS EVOQUEES

Sommes-nous en zone protégée type Bâtiments de France ?

A priori non.

Existe-t-il une loi qui interdise l'installation d'un tel projet à moins de 150 m des habitations ?

A priori non, mais il y a une pétition que je vous engage à signer. Elle fera l'objet d'un mail séparé.

La Mairie respecte t elle la charte des comités de quartiers signé par le Maire?

C'est clair : NON

Cette charte doit-elle être respectée de façon contraignante et obligatoire ?

On aimerait bien le savoir. Mais à priori il n'y a pas de réponse claire. Sur le plan déontologique ça serait quand même sympa de le faire.

ACTIONS

Georges Michel a trouvé dans le PLU d'Urrugne, un texte qui régleme l'utilisation de la zone verte de l'Untxin. Ce texte dit

Le projet perturbateur de la tranquillité contreviendrait au Règlement du PLU d'Urrugne

(Modification simplifiée du 18 Décembre 2021) page 15 : « Les aires de jeux et de sports sont autorisées à condition qu'ils n'engendrent pas de nuisances incompatibles avec la proximité de l'habitat. »

Ce document très structurant et normatif ayant été accepté par le Mr le Maire, il ne peut les bafouer ensuite dès la première occasion sans se discréditer.

- Il est certain que nous utiliserons ce point pour argumenter contre.
- Pour le moment, nous allons lancer une pétition que nous ferons tourner dès cette semaine. Le Café de la Plage nous propose de prendre la pétition pour la faire signer. Nous pourrions donc ainsi donner son adresse et dire à tous qu'ils pourront aller signer au Café de la Plage. Ça vaut bien un café, non ?
- Nous allons également prendre contact avec les écoles et centres de loisirs pour les informer.
- Dès que nous remettrons la pétition au Maire, nous informerons les médias.
- Anne-Malika et son mari vont nous préparer un visuel pour bien comprendre l'impact dimensionnel de ce projet sur la zone. D'autre part, ils prépareront un texte pour les réseaux sociaux. On peut leur faire confiance.
- Francis Gavilan a trouvé un élément important concernant ce sujet. Normalement on doit réserver 35% de la surface sans aucune construction. Est-ce possible dans ce projet ? Le visuel nous le dira. A priori la pelouse fait environ 90 m de long sur 35 m en moyenne et va jusqu'à 50 m si on touche presque les jeux pour enfants. On a du mal à s'imaginer ce que cela représente, mais 4000 m² c'est énorme, et 2000 m² c'est déjà trop.

RESTONS UNIS, CETTE FOIS NOUS AURONS EN PLUS LES CIBOURIENS AVEC NOUS ET CE N'EST PAS RIEN....

A bientôt.